

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Pour les Grévistes du Havre

La Solidarité des Ouvriers Diamantaires

Listes précédentes.....	1.752	"
Coopérative <i>Le Diamant</i> , Saint-Claude (3 ^e liste).....	55	"
Michaud Louis.....	10	"
Collecteur du Martinet.....	3	"
Atelier de Chassal.....	10	"
Coopérative <i>Le Diamant</i> (Section de Morez).....	52	"
Coopérative <i>Le Diamant</i> Saint-Claude (4 ^e liste).....	23	"
Ponard Fernande.....	2 50	
Raymond Thérèse.....	2 50	
Atelier Dalloz Marcel.....	9	"
Forestier Paul, Longchaumois ..	2 75	
Diamantaires de Felletin.....	70 50	
Total.....	1.992	25

La lutte du travail, contre toutes les forces d'oppression, ligées contre lui, se poursuit dans toute la France.

Hier, c'étaient les métallurgistes du Havre. Aujourd'hui, ce sont les inscrits maritimes et les dockers qui luttent courageusement pour le maintien de la journée de huit heures. Demain, ce sera peut-être le tour des mineurs, qui sont menacés, eux aussi.

Nous nous devons de soutenir ces divers mouvements. Jamais la solidarité ouvrière n'a eu plus belle occasion de s'affirmer.

Camarades, la journée de huit heures, la plus belle conquête des travailleurs pendant ces dernières années, est en péril. Tous, sans distinction de tendances ou de partis, volons au secours de ses défenseurs.

E. P.

SACHONS VOULOIR

De meilleurs jours s'annoncent pour les diamantaires. Cela apparaît à quiconque sait observer autour de lui.

Je n'oserais pas affirmer que nous en avons fini avec le chômage — mon champ d'investigations est par trop restreint — mais des indices certains indiquent que les affaires sont plus prospères.

Tel atelier parisien, depuis longtemps à peu près vide, reprend sa physionomie habituelle, peu à peu les places se garnissent ; là on demande des ouvriers ; ailleurs on voit avec regret partir plusieurs ouvriers chez un autre patron, payant mieux.

En province aussi, la plupart des ateliers se rempliraient vite, si la nécessité de vivre

n'avait pas forcé les diamantaires à louer leurs bras dans d'autres industries :

Partout on attend qu'il y ait un peu plus de certitude pour revenir au métier et on n'y reviendra pas si on n'y gagne pas plus qu'ailleurs, car, tout compte fait, avec le terrible chômage que nous subissons périodiquement, les ouvriers des autres corporations sont plus avantageés que les diamantaires.

A ceux qui sont au métier à l'heure présente, de profiter du moment et de faire remonter quelque peu les tarifs.

Déjà dans certaines places, on signale quelques légères augmentations,

Mais ce n'est pas suffisant pour réparer toute la misère subie depuis deux ans.

Je me suis laissé dire par une personnalité qui a des renseignements directs sur le négoce, que les augmentations sur la vente du taillé sont sérieuses ; les prix de 1920 seront bien-tôt dépassés si la tendance à la hausse continue.

Ces renseignement sont dignes de foi et peuvent être comparés à ceux puisés à d'autres sources. Nous pourrons ainsi nous convaincre qu'une augmentation sérieuse peut être obtenue dès à présent par les diamantaires français.

Je pense qu'à l'heure où j'écris ces lignes, le Comité de notre Union a déjà fixé à chaque syndicat de province la ligne de conduite à tenir pour agir uniformément en vue du relèvement des tarifs.

Quand satisfaction sera donnée à nos revendications si légitimes, il sera nécessaire que tous les non syndiqués reconnaissant les bienfaits de l'organisation, viennent grossir nos rangs pour marcher avec plus de force vers de nouvelles améliorations et rechercher avec nous le modèle d'organisation syndicale qui soit capable de satisfaire les exigences de tous ceux qui ne se résignent pas à rester les parias de la société.

Gaston TILLOU.

COMPTE-RENDU du Voyage de la Délégation San-Claudienne à ANVERS, AMSTERDAM et PARIS

Nous avons déjà dit, dans le journal, que le syndicat de St-Claude, avait, dans une précédente réunion, décidé l'envoi d'une délégation à Anvers, Amsterdam et Paris, pour y étudier les conditions de travail et que le Conseil avait désigné : Dalloz André et Gospiron Jean pour le Syndicat de St-Claude et Ponard Edmond pour l'Union des Syndicats français.

Cette délégation se mit en route sans retard, car ils importait, au moment de formuler une demande d'augmentation de nos tarifs, d'être en mesure de répondre par des chiffres aux allégations intéressées de ceux qui prétendent toujours, qu'ailleurs on travaille à plus bas prix que nous. Ces affirmations, habilement répandues, trouvent malheureusement un écho trop complaisant chez bon nombre d'ouvriers qui croient plus facilement les racontars qui se colportent dans les rues et les cafés, que les renseignements fournis par leur Syndicat.

Vous voudriez que chacun de ceux-là, put se rendre sur place et se livrer à la petite enquête que nous avons menée. Ah ! comme ils seraient vite balayés leurs doutes ! Comme ils seraient vite renversés les rôles ! Ils pourraient voir que là-bas on travaille à des tarifs bien plus élevés que les nôtres ; qu'on y gagne des salaires inconnus chez nous. Ils pourraient voir quels résultats on peut atteindre avec une organisation forte, et quelles œuvres magnifiques on peut réaliser avec quelques sacrifices et beaucoup de bonne volonté.

Puisque, hélas, c'est impossible, nous ne pouvons que demander aux camarades d'avoir foi en leurs délégués et souhaiter que soit finie une bonne fois pour toutes, la légende de la Belgique travaillant à bas prix.

**

A ANVERS

Notre première visite à Anvers, fut pour le Syndicat dont nous visitions sommairement la parfaite installation. Ah ! comme tout est minutieusement organisé et comme nous sommes loin de posséder au Bureau syndical tous les renseignements qu'on peut trouver ici et dont nous apprécions immédiatement l'utilité. Nous demandons l'adresse d'un camarade : aussitôt sa fiche — chaque syndiqué à la sienne — nous apprend que ce camarade malade, est soigné dans un sanatorium... Nous demandons quelle est approximativement la moyenne des salaires : aussitôt on tire du casier destiné à cet effet, des listes de personnels où est inscrit, en regard de chaque ouvrier, le chiffre du salaire gagné.

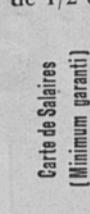
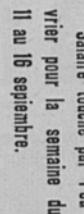
Nous relevons les chiffres suivants :

Personnel de la Maison V....., Longue rue des Images, facturant des pierres de 1/2, 1/4 et 1 carat.

Carte de Salaires	170	180	Salaire moyen pour l'ouvrier
130	190	230	200
138	138	170	170
168	168	190	180
162	162	210	190
212	212	275	240

L'OUVRIER DIAMANTAIRE

2

Personnel de la Maison R..... Jean (Pierres de 1/2 carat).		Carte de Salaires (Minimum garanti) 	Salaire toutes les semaines au 16 septembre 
156	180		
174	174		
172	210		
170	205		
168	210		
180	225		
180	240		
184	215		

Ces chiffres offrent le plus grand caractère d'authenticité, et on le comprendra sans peine, lorsque nous auront dit que la cotisation étant proportionnelle au salaire, l'organisation exerce un contrôle rigoureux pour éviter les fraudes possibles.

Nous avons pu ensuite, en consultant les livres de l'organisation, nous rendre compte que les cotisations syndicales de ces ouvriers correspondaient bien aux salaires indiqués.

Le tarif syndical, à Anvers, ne constitue qu'un minimum, et est parfois largement dépassé, comme nous avons pu nous en rendre compte par la suite au cours de nos visites dans les usines,

Au tarif syndical, un châton doit être payé au minimum 6 francs pour le brut plein, 4 francs pour le scié. Ce prix augmente avec la mauvaise qualité des bruts et aussi suivant la façon demandée.

C'est ainsi que chez V... D..., nous avons vu, d'après les livres des patrons, des châtons payés jusqu'à 7 fr. 75 la pièce pour le polissage et 1 fr. 50 pour le débrutage — alors que le tarif syndical est de 1 fr. 05 pour ce dernier travail. Il est bon d'ajouter que cette maison demande un travail très soigné, du débruteur comme du polisseur.

Nous avons relevé dans les livres de la maison, le compte d'un des meilleurs ouvriers en châtons : Il avait fait dans sa semaine 64 châtons, donnant 495 francs de travail. Ses frais totalisés pour la semaine : (sertisseur, place, boort, frottage de plateau, etc.), s'élevaient à 136 fr. 50. Restait un salaire net de 358 fr. 50.

Nous avons vu le compte de nombreux ouvriers en 8/8 de cette maison. Le salaire le plus bas que nous ayons relevé est de 160 francs par semaine.

Si nous comparons le salaire de l'ouvrier cité plus haut, à celui d'un ouvrier français qui aurait fait le même travail, voici à quoi nous arrivons :

64 pierres à 2 fr. 80 + 50 % = 268 fr. 80.
Frais : 1 carat de boort.... 40 fr.
Place : (6 jours à 2 fr.) 12 fr.

Total des frais..... 52 fr.

Salaire net : 268,80 — 52 = 216 fr. 80.

Ne trouvez-vous pas camarades, que la différence est un peu forte ?

Nous avons pu voir dans la Maison D... V..., un personnel facturant exclusivement du châton à l'entreprise. Moyenne de production d'un ouvrier : 45 à 50 par semaine en brut plein. En scié de belle qualité, cette production peut aller jusqu'à 20 par jour (nous faisons remarquer que ces ouvriers travaillent avec un sertisseur).

Voici les chiffres relevés sur les cartes de salaires de ces ouvriers. Ce n'est là qu'un minimum garanti. C'est-à-dire que si, par suite de la mauvaise qualité du brut, l'ouvrier n'arrive pas à une production suffisante pour gagner cette somme, elle lui serait tout de même payée par le patron. Mais la plupart gagnent davantage :

247	200	230	200
181.50	250	300	210
242	213	200	230
200	223		

En ce qui concerne le petit petit brillantage, nous avons pu constater que partout le tarif syndical est respecté et très souvent largement dépassé.

Une façon très soignée est toujours demandée pour ce genre de travail. Certaines maisons font ce travail aux pièces, certaines autres à la semaine.

Les plus petits brillants que nous ayons vu sont des 30 au carat chez V... D...

Voici si vous le voulez bien, quelques chiffres comparatifs entre leur tarif syndical minimum et le nôtre :

Tarif de débrutage

	ANVERS	St-Claude-Patrons	St-Claude-Coop.
Un 80-4 est payé	1,10	0,49	0,61
Un 60-4	—	1,16	0,53
Un 40-4	—	1,36	0,58
Un 20-4	—	1,68	0,68
Un 12-4	—	1,85	0,95
Un 8-4	—	2,10	1,22
Pierre de 1 carat	3,60	2,24	2,61

Brut plein (brillant complet)

Un 60 pour 4 est payé à Anvers	13,25	à St-Claude	10,50
Un 48 pour 4	—	14 fr.	—
Un 40 pour 4	—	14,50	—
Un 28 pour 4	—	16 fr.	—

La différence s'accentue encore à mesure que les pierres deviennent plus grosses :

Brut scié (brillant complet)

Un 20 pour 4 est payé à Anvers	15,90	à St-Claude	9,55
Un 16 pour 4	—	17,50	—
Un 12 pour 4	—	19,10	—
Un 10 pour 4	—	19,90	—

Notre pourcentage devrait être de 100 % sur les 20/4 et de 110 % sur les 10/4, pour que nous arrivions au tarif anversois.

Brut plein (brillant complet)

Un 20 pour 4 est payé à Anvers	18,75	à St-Claude	11,55
Un 12 pour 4	—	25 fr.	—
Un 8 pour 4	—	32 fr.	—
Une pierre de 1 carat	—	50,80	—

Pour les 20/4, notre tarif de base devrait être majoré de 140 % et de 230 % sur les pierres de un carat, pour arriver à peu près au niveau du tarif d'Anvers.

Il est bon de préciser que les prix que nous donnons pour St-Claude sont ceux payés chez les patrons, mais que les coopératives ont un tarif sensiblement plus élevé.

Nous devons pour rester impartiaux, déclarer ici que les ouvriers anversois ont à supporter des frais plus élevés que les nôtres. Ils achètent le boort au cours et paient 3 fr. 50 de place par jour. Ils doivent aussi payer le frottage de leur plateau. Il faut aussi tenir compte de la différence de valeur entre le franc belge et français : 7 %. Pour donner une idée de la différence qui peut en résulter, comparons les salaires que toucheraient deux ouvriers ayant effectué le même travail, l'un à Anvers, l'autre à Saint-Claude ; une partie de 20 pierres pour 4 carats, par exemple :

A ANVERS

20 pierres à 18 fr. 75 =	375	»
Frais : un carat de boort..	51	»
Place : (3 fr. 50 par jour) ..	21	»
Un frottage de plateau ..	7 50	

Total des frais..... 79 50

Reste..... 295 50

Différence de change 7 % sur 295,50

..... 20 68

Salaire net en francs français.... 274 82

A SAINT-CLAUDE	
20 pierres à 7 fr. 70 + 50 % =	231
Frais : 1 carat de boort....	40
Place : (2 fr. par jour).....	12
Total des frais	52
	52
Salaire net	179

Ne pensez-vous pas que la comparaison valait la peine d'être faite ?

Certains nous objecterons qu'à Anvers, le polisseur aurait eu à payer son sertisseur. C'est exact, mais nous n'avons pas à en tenir compte, car s'il a un sertisseur sa production se trouve augmentée dans une proportion au moins égale au travail qui lui est fait par ce dernier.

On nous dira aussi : Les pierres sont en général, mieux faites à Anvers qu'à St-Claude. Ceci est également très vrai et nous sommes prêts à le crier sur les toits.

Mais d'où provient cela ? Peut-on penser raisonnablement que l'ouvrier de nos régions, qui excelle dans tant de métiers divers, est inférieur dans celui-là ?

Est-ce que l'orgueil national de nos patrons consentira à dire que l'ouvrier français ne vaut pas l'ouvrier belge ?

Est-ce qu'il n'y a pas des ouvriers d'élite parmi nous ?

Est-ce que les autres sont incapables de se perfectionner ?

Nous ne le croyons pas et personne ne le croira.

Mais, il est de toute évidence, que pour pouvoir exiger du travail bien fait de la part des ouvriers, il faut commencer par les payer.

La production s'est déjà bien améliorée dans notre région, nous le constatons avec joie. Mais il devient impossible de continuer dans cette voie, si nos tarifs ne sont pas augmentés. Tous les jours on constate l'abandon du métier par des ouvriers qui trouvent ailleurs de meilleurs salaires et une situation plus sûre. Si tous, patrons et ouvriers ne sont pas décidés à sortir de l'ornière où nous retenons un demi-siècle de routine, c'est à bref délai, la mort de l'industrie diamantaire dans notre région.

La situation actuelle permet certainement une augmentation des tarifs. Un gros négociant d'Anvers — celui qui a le monopole des naats sur le marché de Londres — nous déclarait qu'il faisait faire dans le Jura, des châtons pour 5 fr. 50, tandis qu'à Anvers le même travail lui revient à 8 et 9 francs.

Entre ces deux tarifs il y place pour une augmentation.

Nous ajoutons que le tarif de brillantage à Anvers, vient encore d'être augmenté de 20 %.

Nous visitons ainsi plusieurs tailleries et scieries, et nous en profitons pour nous documenter quelque peu sur le sertissement et le sciage. Ces renseignements n'intéressent pas directement la majeure partie des ouvriers de notre pays, nous ne croyons pas utile de les publier. Nous les tenons cependant à la disposition des camarades qui nous en feraien la demande.

Avant de quitter Anvers, nous en profitons pour nous documenter quelque peu, sur les œuvres sociales du syndicat.

Pour aujourd'hui, nous dirons seulement qu'elles nous ont émerveillé, nous proposant de revenir ultérieurement sur ce sujet.

*

Nous quittons Anvers, et nous gagnons Amsterdam.

Aussitôt débarqués dans cette ville étrange,

coupée d'innombrables canaux, et qu'on a surnommé la Venise du Nord, nous nous rendons au siège du Syndicat. Polak nous fait les honneurs de la maison, superbement décorée par des artistes en renom, et nous admirons les nombreux présents, pieusement conservés, qui racontent la longue histoire de solidarité, qu'a su pratiquer l'A.N.D.B. à l'égard des organisations dans l'infortune.

Là aussi nous admirons la parfaite organisation des bureaux, qui permet de connaître en un instant l'histoire syndicale de tous les adhérents.

Puis c'est la visite des ateliers qui commença. Nous sommes obligés de nous hâter un peu, étant arrivés à Amsterdam le jeudi à 14 heures et la plupart des ateliers fermant le vendredi à midi, selon le rite israélite.

Là aussi nous pouvons nous rendre compte de l'infériorité de nos tarifs.

Nous ne pensons pas devoir fatiguer le lecteur avec de nouveaux exemples et une nouvelle avalanche de chiffres.

Nous dirons seulement que les salaires hebdomadaires que nous avons relevés, varient de 35 à 75 florins par semaine, correspondant respectivement à 180 et 386 francs (le florin étant compté à 5 fr. 15).

Chez A..., dont l'installation est admirable, on travaille aux pièces, avec un salaire net, tous les frais étant à la charge du patron.

Voici le tarif de cette maison pour le châton scié :

20 pierres pour un carat 0 florin 85, correspondant à 4 fr. 37.

25 pierres pour un carat 0 fl. 82, correspondant à 4 fr. 22.

40 pierres pour un carat et plus petites 0 fl. 70, correspondant à 3 fr. 60.

L'ouvrier n'ayant à supporter aucun frais, ce tarif paraîtrait assez raisonnable aux yeux des châtonniers du Jura qui doivent faire les 8/8 à 3 fr. 36 et supporter tous les frais.

Dans la maison V... D... il nous est donné d'admirer de très petits 32/24 (brillants complets avec étoiles). Finis, il en faut 220 pour un carat. Une dizaine d'ouvriers sont occupés à ce travail et le font à la semaine.

Nous visitons encore quelques tailleries, scieries, et un atelier de clivage. Partout, les renseignements recueillis confirment ce que nous avons dit sur les tarifs. Il nous paraît donc superflu de nous étendre plus longuement sur ce sujet.

Nous n'avons encore rien dit des pierres de fantaisie dont la taille occupe pourtant un nombre considérable d'ouvriers, aussi bien à Anvers qu'à Amsterdam. Pierres de toutes formes : marquises, poires, corbeilles, carrés, allumettes, etc.

On taille en ce moment beaucoup de carrés — nous avons vu dans cette série jusqu'à quatre tailles différentes — et d'"allumettes" dont la taille est bien connue de nos lapidaires qui, eux, les appellent « baguettes ».

Il est regrettable que notre région se soit spécialisée uniquement dans la taille des pierres rondes. Ou commence pourtant à tailler quelques carrés vifs dans certaines maisons. Nous souhaitons que la chose aille en s'amplifiant.

Notre région y trouverait peut-être une nouvelle activité.

Cela permettrait d'utiliser le brut d'une façon plus judicieuse en donnant à la pierre une taille appropriée à sa forme. On éviterait ainsi une perte parfois considérable de poids.

La pierre fantaisie se fait exclusivement à la semaine. Ce travail étant très délicat, on ne peut exiger de l'ouvrier une grande production. Nous avons conversé avec un ouvrier gagnant 250 francs par semaine et qui venait de terminer une partie de six pierres, pesant ensemble sept carats, sur laquelle il avait travaillé deux semaines entières.

Il nous a été donné d'admirer une pierre de 22 carats, de la plus belle couleur, que l'on taille en carré pour le compte de M. G... et estimée 500.000 francs.

Nous voudrions maintenant donner quelques précisions sur les points où nous avons remarqué que les méthodes de travail diffèrent des nôtres.

Nous avons dit déjà que là-bas tout le monde travaille avec un sertisseur.

C'est le sertisseur qui est le plus souvent responsable du travail aux yeux du patron, car la bienfacture d'une pierre dépend beaucoup plus de lui que du polisseur.

On conçoit que cette méthode peut donner une production plus forte, le polisseur n'étant pas obligé de se déranger de sa place.

La coutume de mettre « un volant » aux meules, si répandue chez nous, est complètement inconnue là-bas. Nous croyons, quant à nous que le volant doit contribuer à chasser la poudre du plateau.

Leurs pierres, pourtant ne s'enfoncent pas. Cela tient sans doute à ce qu'on les sertit dans la soudure tout juste assez chaude pour être molle, et que le plomb, n'étant pas remonté chaque fois, acquiert une dureté plus grande.

A noter aussi qu'à partir d'une certaine grosseur, toutes les pierres sont jaugées avec le plus grand soin. Nous avons constaté nous mêmes par de nombreuses expériences, que les pierres sont taillées exactement selon l'angle de la jauge. Ceci a déjà été dit bien des fois ici et a fait sourire bien des gens. Nous nous devons de le répéter au risque d'être raillés à notre tour, pour la raison bien simple que c'est la vérité.

Nous croyons aussi que l'apprentissage, en France, est trop hâtif et trop imparfait. Au bout de quelques mois l'apprenti doit se débrouiller seul, avec des connaissances la plupart du temps fort rudimentaires. Souvent même son moniteur ne peut lui en enseigner davantage, ayant appris lui-même son métier de la même façon.

En Belgique l'apprentissage dure quatre ans, et les moniteurs sont choisis parmi les meilleurs ouvriers.

Ce qui nous frappe surtout, tant à Anvers qu'à Amsterdam, c'est la cordialité qui règne entre l'organisation ouvrière et les patrons.

Partout où nous nous sommes rendus, accompagnés des dirigeants de l'A.D.B. ou de l'A.N.D.B., nous avons été reçus avec la plus grande amabilité et tous les renseignements que nous avons demandé nous ont été donnés avec la meilleure grâce du monde.

Là on a compris que tout le monde avait avantage à ce que tous les ouvriers soient organisés et les patrons ne font aucune difficulté pour reconnaître l'heureux changement qui s'est produit, depuis le temps où l'organisation ouvrière devait lutter constamment contre l'hostilité patronale.

C'est par exemple, le directeur du *Diamant Club* d'Anvers qui nous dit : « Je tiens à exprimer devant vous toute la sympathie que

nous éprouvons pour M. Van Berckelaer. Nous avons été longtemps des adversaires. Nous le sommes encore, lorsque dans une discussion les intérêts ouvriers se heurtent aux intérêts patronaux. Mais c'est grâce à lui que nous avons fini par comprendre, que bien souvent, ces intérêts sont solidaires, et qu'il est de l'avantage de tous, que les discussions aient lieu entre mandataires de l'organisation patronale et mandataires de l'organisation ouvrière, représentant l'ensemble de la corporation, plutôt que de patron à ouvrier.

« Nous constatons avec plaisir combien l'industrie diamantaire a prospéré en Belgique depuis que nous sommes entrés dans cette voie ».

Quel enseignement pour nous, camarades !

Avant de quitter Amsterdam, nous visitons le merveilleux laboratoire de Van Zutphen, où l'on extrait le diamant contenu dans la poudre noire. Et nous nous rendons l'après-midi à Hilversum où Zonnestral (le Rayon de Soleil) d'Amsterdam a acheté d'immenses propriétés, pour y construire le sanatorium modèle, où seront soignés nos camarades tuberculeux.

De ces œuvres, il mérite d'être parlé en détail et nous nous proposons de revenir bientôt sur ce sujet.

Après une nuit de chemin de fer, nous débarquons à Paris. Le monde diamantaire de Paris est assez connu de nos camarades, pour que nous nous dispensions de nous étendre longuement.

On y fait beaucoup de fantaisie et on travaille presque exclusivement à la semaine. La moyenne des salaires, est nous dit-on, entre 160 et 180 francs par semaine.

Nous nous rendons à Versailles, à l'usine Asscher, dont nous visitions, en détail, la parfaite installation. Quel contraste avec les ateliers de Paris ! Ici, il y a de l'espace, de l'air, de la lumière. Et surtout quelle propreté ! Tout est net, depuis le lavabo, jusqu'à l'usine, en passant par le réfectoire et la cuisine.

Ici on procède à l'essai d'un nouveau tarif net aux pièces, les frais, proportionnels au travail, étant retenus par un pourcentage de 30 % pour les brillants et de 32 % pour les châtons.

Voici quelques aperçus sur ce tarif :

Un 120-4 en 8/8 est payé 5 fr. 23. A déduire 32 % pour les frais, il reste un salaire net de 3,56. Ici on fait le même travail pour 3,36, tous les frais restant à la charge de l'ouvrier.

Un 60-4 en 16/16 est payé 8 fr. Frais déduits il reste 5 fr. 60 à l'ouvrier. Ici, on paye 4 fr. 82, sans tenir compte des frais.

Un 40-4 taillé en brillant sans étoiles est payé 10 fr. 30 ; 11 fr. 20 avec étoiles, contre 8 fr. 52 dans la région.

Tous ces prix s'entendent pour le scié. Pour le brut genre capiste 20 % en plus. Pour le brut entier 30 % en plus.

Ce tarif paraît devoir donner de bons résultats. Il convient toutefois d'attendre la fin de l'essai, qui doit durer deux mois, avant de se faire une opinion définitive.

Nous nous sommes efforcés, dans ce rapport succinct, de n'apporter que des affirmations et des chiffres que nous avons nous-mêmes contrôlés. Nous avons écarté délibérément tout ce qui paraissait douteux.

Nous nous excusons de ce travail un peu touffu, et nous espérons qu'il n'aura pas été

tout à fait inutile. Nous voudrions que chacun en tire la conclusion qui s'impose.

Ce serait à désespérer si, après avoir mis en lumière la lamentable situation des diamantaires français, nous ne trouvions pas chez tous, la même volonté d'en sortir. Le remède ? Il dépend un peu de tous les intéressés, patrons et ouvriers. C'est le même qui a guéri la Belgique de l'épouvantable situation où elle se débattait il y a quelques années. Il peut se résumer en deux phrases :

Du travail bien fait.

La totalité des ouvriers à l'organisation.

Il nous reste à remercier maintenant, tous les camarades qui se sont mis si entièrement à notre disposition et nous ont grandement facilité la tâche.

Merci à Van Berckelaer, à Biot, Schuanburg et Van Doeselaer. Merci à Polak, Voët et De Rosa, dont les qualités de traducteur nous furent précieuses. Merci encore à tous les camarades que nous ne mentionnons pas ici, mais dont nous gardons cependant un excellent souvenir.

Nous espérons pouvoir leur dire bientôt, que la France diamantaire marche sur leurs traces dans la voie du progrès.

André DALLOZ, Jean GROSPIRON,
E. PONARD.

AUX DIAMANTAIRES DE FRANCE

A la suite d'une réunion tenue à la Mairie, réunion à laquelle avaient été invités les non-syndiqués et les membres du syndicat unitaire, la Chambre Syndicale des ouvriers diamantaires de St-Claude, présentait aux employeurs de la place, par lettre en date du 19 octobre, les revendications suivantes :

Tarif de débrutage

Augmentation de 38 % sur tarif de base, c'est-à-dire pourcentage porté à 50 % au lieu de 12 %.

Tarif de polissage

Brut plein. — 30 % sur tarif de base, c'est-à-dire pourcentage porté à 80 % au lieu de 50 %.

Brut scié. — 32 % sur les pierres jusqu'à 30 pour 4 carats ;

40 % sur les pierres plus petites ; c'est-à-dire pourcentage porté uniformément à 60 % pour toutes grosseurs en scié.

Nous demandions aussi le maintien des autres clauses de tarification de polissage et de débrutage acceptées précédemment, c'est-à-dire :

Augmentation minimum et supplémentaire de 10 % sur les bruts de mauvaise qualité ;

Augmentation automatique du pourcentage du tarif de polissage de :

Brut plein. — 1 % par franc d'augmentation du carat de boort au-dessus de 40 francs.

Brut scié. — 0 fr. 50 % par franc d'augmentation du carat de boort au-dessus de 40 fr.

La Chambre Syndicale patronale répondit par une demande d'entrevue, qui eut lieu le jeudi 26 courant entre les délégués des deux organisations.

MM. Emile Dalloz, Juhan et Tournier représentaient la Chambre Syndicale Patronale, les camarades Dalloz, Vuillet, Monneret et Ponard, la Chambre Syndicale Ouvrière et M^{me} Bourdeyron les ouvriers non-syndiqués.

Les délégués patronaux nous firent connaître que, tout en reconnaissant le bien-fondé de nos revendications — les salaires ouvriers étant trop bas pour l'époque où nous vivons — il leur était matériellement impossible de nous donner entière satisfaction. Ils nous exposèrent la difficulté de vendre en ce moment — le mélange surtout — et l'incertitude qui règne en ce moment sur le marché et qui ne permet pas de gros approvisionnements. Et ils nous donnèrent connaissance de leurs contre-propositions.

Ils ajoutèrent qu'à l'heure actuelle, on n'était pas encore fixé sur la valeur de la reprise, septembre et octobre étant les mois, où chaque année on constate une amélioration dans les affaires, mais qu'à leurs avis, si la situation continuait à être favorable en novembre, on pouvait compter sur une reprise sérieuse et qu'alors une nouvelle augmentation des tarifs deviendrait possible.

A notre tour, nous répondimes qu'en faisant cette demande d'augmentation nous estimions être restés modestes et qu'il n'était pas dans notre esprit de faire du marchandage. Nous savons aussi que la situation n'est pas encore redevenue normale mais nous la croyons assez bonne pour permettre l'augmentation demandée.

Aux arguments patronaux, nous avons opposé les nôtres. Nous avons opposé à nos tarifs de misère, les tarifs d'Anvers, d'Amsterdam, de Paris. Nous avons invoqué la dépréciation du franc depuis quelques mois, dépréciation que cette augmentation ne ferait que compenser.

Pendant deux heures, la discussion se poursuivit pied à pied sans qu'aucune concession ne fut faite, de part et d'autre.

L'un des délégués patronaux déclara pourtant qu'à son avis, il pouvait être accordé une augmentation supplémentaire sur les châtons, mais que ce n'était qu'un avis personnel, la délégation n'étant pas mandatée sur ce point.

A la suite de cette entrevue, une nouvelle assemblée corporative fut réunie où furent examinées les contre-propositions patronales.

Après une discussion à laquelle prirent part de nombreux camarades, on en arriva au vote et il fut décidé d'accepter provisoirement les propositions patronales, sauf en ce qui concerne les châtons pour lesquels une augmentation supplémentaire fut demandée.

La lettre suivante fut adressée aux patrons :

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES de Saint-Claude

« Monsieur,

« La Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de St-Claude a, dans une réunion tenue hier au soir, examiné les contre-propositions de la Chambre Patronale.

« Dans un but de conciliation, il a été décidé d'accepter provisoirement ces conditions, sauf en ce qui concerne les châtons.

« Nous espérons que la vogue dont jouit en ce moment la petite pierre, ainsi que les difficultés que l'on éprouve à faire faire ce travail, tant au débrutage qu'au polissage, vous inciteront à accepter nos conditions.

« En conséquence, nous vous demandons de mettre en application, à partir du 1^{er} novembre prochain, les tarifications suivantes :

Tarif de débrutage

« Pourcentage porté à 40 %. Nous demandons en outre que le tarif de base des petites pierres soit relevé et porté à 0,48 pour toutes les pierres au-dessous de 60 pour 4 carats.

Tarif de polissage

« **Brut plein** : Pourcentage porté à 80 % pour les châtons et à 70 % pour les autres séries ;

« **Brut scié** : Pourcentage porté à 50 % pour les châtons et à 40 % pour les autres séries.

« Il est bien entendu que les clauses acceptées précédemment et relatives aux mauvais bruts et aux prix du boort sont maintenues.

« Nous vous avertissons toutefois, que ces augmentations ne sauraient nous donner satisfaction et que nous les considérons comme momentanées.

« Nous appuyant sur les déclarations des mandataires de la Chambre Syndicale Patronale qui croient à une reprise sérieuse si les affaires continuent à marcher en novembre, nous vous faisons savoir que si la situation demeure favorable, de nouvelles augmentations seront demandées avant la fin de l'année.

« Espérant une bonne et prompte réponse, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

« Pour la Chambre Syndicale,

« Edmond PONARD »

Nous informons tous les camarades de cette nouvelle situation.

A tous ceux qui dépendent du Syndicat de St-Claude, nous demandons de les exiger de leurs employeurs.

A tous les syndicats provinciaux de France nous demandons de reprendre les conditions du Syndicat de St-Claude et de les présenter à leurs employeurs.

Il importe que nos tarifs demeurent uniformes et qu'un centre ne soit pas concurrencé par l'autre. Ce qu'un centre obtient, l'autre petit l'obtenir et nos revendications doivent marcher de pair.

J'aime à croire que c'est chose faite à l'heure actuelle et que tous les syndicats avisés par circulaire, auront fait le nécessaire à l'heure où paraîtront ces lignes.

Tous seront d'ailleurs tenus au jour le jour au courant du mouvement.

Nous appelons, dès à présent l'attention de tous nos camarades diamantaires, sur l'action que nous aurons probablement à faire dans un temps très prochain. Car nous croyons que la situation demeurera bonne.

Dans nombre d'industries on constate une notable amélioration. Dans beaucoup d'autres ce ne sont encore que des indices, mais on dirait qu'enfin la crise qui pèse sur le monde depuis si longtemps, est en décroissance et que des jours un peu moins sombres, se préparent pour les travailleurs. Nous espérons que l'industrie diamantaire n'échappera pas à la loi commune et nous invitons encore une fois tous les non-syndiqués à réfléchir.

Mettez-vous bien dans l'idée camarades, que chaque nouvel adhérent à notre organisation, c'est un peu plus de force pour nos revendications.

Il importe que pour les nouvelles demandes d'augmentation que nous auront probablement à faire dans les mois à venir, nous puissions parler au nom de la presque totalité des diamantaires. Ainsi notre voix aura chance d'être entendue, et il y aura d'autant moins danger de conflit, que nous serons unanimes dans nos revendications.

Nous demandons encore une fois aux non-syndiqués de faire un effort sur eux-mêmes, de secouer leur indifférence à l'égard d'une organisation qui agit dans l'intérêt général de

la corporation et nous espérons que, dans les semaines qui vont suivre, nos effectifs se trouveront grossis de tous ceux qui pensent que nous avons subi assez de misères depuis deux ans et qu'il faut que nos salaires s'améliorent avec la situation commerciale.

C'est la première condition du succès.

E. PONARD.

Nous sommes informés à la dernière heure que nos propositions sont acceptées par la Chambre Syndicale patronale.

Ces nouvelles tarifications entreront en vigueur à la date du 1^{er} novembre.

AVIS aux TRÉSORIERS des SYNDICATS

La cotisation à l'*Alliance* pour le quatrième trimestre est fixée à 1 fr. 275.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — La situation est bonne. Il n'y a pas de chômeurs, mais le nombre des diamantaires reste limité, personne ne se pressant de revenir à un métier qui nourrit à peine son homme.

On travaille surtout des 8/8 en ce moment, mais les ouvriers font défaut.

Nous avons enregistré ces jours derniers, une quinzaine d'adhésions au syndicat. Nous espérons que cet exemple sera suivi et que bientôt notre organisation, redevenue forte sera prête pour de nouvelles revendications.

AVIS. La Coopérative *Les Moulins* demande de BONS OUVRIERS.

Bourg. — La situation s'améliore. Quelques ouvriers ont repris le travail. Tous sont à l'organisation.

L. B.

Vaux-les St-Claude. — 25 ouvriers sont au travail dans ce petit centre, mais la plupart restent réfractaires à l'organisation.

Nous espérons qu'ils finiront par comprendre que leur place est au syndicat et qu'un jour prochain ils viendront y prendre place aux côtés de leurs camarades.

Lyon. — Bonne situation dans cette place où les camarades sont animés du meilleur esprit. Seuls quelques ouvriers sont en dehors de l'organisation.

Une réunion de la section a eu lieu le 13 courant avec le concours du permanent.

La question d'une caisse de chômage au sein de l'organisation y fut étudiée. Aucune décision ferme ne fut prise.

On peut dire toutefois, que l'adhésion individuelle des diamantaires de Lyon à la Caisse de chômage du Bijou y fut examinée d'une façon favorable.

Foncine-le-Haut. — Situation sans changement. Les ouvriers des ateliers patronaux sont toujours en dehors de toute organisation, bien qu'en quittant notre syndicat, ils aient manifesté le désir de constituer un syndicat indépendant. Le vrai motif c'était donc bien l'exonération de toutes cotisations?

On signale l'entrée d'un apprenti dans un petit atelier.

On dit d'autre part que d'autres sont sur le point d'entrer en apprentissage chez M. Emile Dalloz. Nous rapportons ce dernier bruit sous toutes réserves.

Est-ce que le moment est bien choisi ?

Paris. — La situation est bonne à Paris, et la reprise paraît sérieuse. Le nouveau mode de travail, essayé par la maison Asscher, donne jusqu'à présent des résultats satisfaisants. Le mois prochain une conférence entre les patrons et une délégation syndicale appréciera les résultats.

De retour d'Anvers et d'Amsterdam, le camarade Ponard est venu à Paris et a fait aux camarades parisiens un tableau de la situation internationale, dont nous le remercions bien cordialement. G. B.

Nemours. — La situation est bonne. Tous les ouvriers sont occupés. La maison Driat a relevé ses tarifs de 15 % à partir du 15 octobre.

Nous avons eu pour la première fois la visite du camarade Ponard. Une réunion eut lieu à cette occasion.

Felletin. — Situation sans changement dans notre petit centre.

Notre syndicat a décidé de reprendre momentanément son autonomie, pour des questions de tendance.

Le camarade Mately s'étant démis de ses fonctions de secrétaire, le camarade Joseph Paquet a été nommé à sa place. J. P.

Gex. — Situation stationnaire. 37 ouvriers travaillent dans six ateliers différents.

A la suite d'une réunion syndicale, à laquelle avaient été conviés les inorganisés, il a été décidé de formuler les mêmes revendications que le syndicat de St-Claude.

Les patrons de la place ont été immédiatement saisis de cette demande.

Tous les camarades ont gardé bon souvenir de l'intéressante causerie que nous fit le camarade Galantus. M. V.

Divonne. — Situation stationnaire dans ce petit centre qui se relève difficilement de la crise, la plupart des ouvriers ayant abandonné le métier. La Coopérative continue à faire travailler et occupe la presque totalité des ouvriers de la place.

Taninges. — Pas de changement dans la situation. Tout le monde travaille. Chez Grosléziat on paie maintenant le tarif syndical.

HOLLANDE & BELGIQUE

La situation est excellente en Belgique où l'on travaille à plein rendement et où les ouvriers gagnent de bons salaires.

Elle est moins bonne à Amsterdam qui compte toujours un nombre imposant de chômeurs, mais elle s'améliore de semaine en semaine ainsi qu'on peut s'en rendre compte en consultant les statistiques. Espérons que la situation deviendra bientôt assez bonne pour que le chômage disparaisse à nouveau de notre industrie, même dans les pays à change élevé.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

La *De Beers*, que nous avons laissée le mois dernier dans une période de dépression, n'a pas tardé à se ressaisir et à reprendre vigoureusement son mouvement ascensionnel.

A 721 le 29 septembre, nous la retrouvons à 835 le 17 octobre. Quelques fluctuations la ramènent à 817, mais elle reprend bientôt son avance et le 24 octobre elle cote 837.

La hausse de la livre par rapport au franc, a certainement contribué à l'avance de la

De Beers. En effet, la livre qui cotait 48 au 1^{er} juin, vaut le 25 septembre 62,59. La dépréciation de notre franc a été surtout rapide ces derniers jours.

Mais il est bien permis de penser que cette valeur bénéficie surtout de l'activité renaisante de l'industrie diamantaire et cela fait bien augurer de l'avenir.

Il est toujours question de la réouverture prochaine des mines de la *De Beers*.

La *Jagersfontein* a enregistré aussi une plus-value dans le courant du mois. Partie de 201 le 29 septembre, elle s'élève jusqu'à 227,50 et nous la retrouvons le 24 octobre à 223.

On annonce le paiement d'un dividende de 2 sh. 6 pour le 1^{er} semestre de l'année sur cette valeur, ainsi que sur les actions de préférence de la *Premier Diamond*.

Les mines de Kofffontein travailleront 6 jours par semaine au lieu de 5.

De l'avis général, l'état du marché est satisfaisant. Les affaires traitées deviennent de plus en plus nombreuses et importantes et, s'il est vrai que les prix laissent à désirer, ils ont cependant tendance à la hausse.

Ce sont les belles marchandises qui sont surtout demandées, bien qu'il se traite quelques affaires en qualités inférieures.

Certains échos pessimistes signalent cependant une légère accalmie, tant à Anvers qu'à Londres. On en attribue la cause aux fêtes israélites d'une part, et surtout aux derniers événements d'Orient qui nous ont mis à deux doigts de la guerre, et par la suite aux événements politiques qui en sont résultés en Angleterre.

Il convient cependant de ne pas exagérer l'importance. Ce sont là des causes passagères qui toutes, ont leur contre-coup sur le marché. Il semble que la situation générale continue à s'améliorer. Une reprise se dessine dans nombre d'industries ; il est permis d'envisager l'avenir avec plus de confiance.

Le Diamant Industriel

Nous lissons dans l'Horloger, sous la signature de M. J. Hillesum :

Les progrès immenses réalisés par l'industrie, depuis une trentaine d'années, l'obligeant à se tourner vers des matières résistantes et d'une grande finesse de coupe, sans risquer de détremper l'outil. L'acier rapide, dans certains cas, était insuffisant ; il fallut des matières adéquates.

Ce jour-là, le diamant industriel était tout indiqué.

D'abord, pour faire des vitreries, on employa le petit diamant brut, de couleur inférieure, présentant une pointe de quatre pointes, ou octaèdre.

Cette pointe brute, pénétrant dans le verre, écartait celui-ci, en le fendant net. Au bout d'un certain laps de temps, quand cette pointe était ébréchée, l'on sertissait un autre côté, et ainsi de suite.

Pour percer des roches, l'on sertit des diamants bruts, de fortes dimensions, sur une couronne circulaire ; il est compréhensible que de tels outils sont fort coûteux, mais leur rendement est tel que leur prix entre en somme peu en ligne.

Depuis que, dans l'industrie métallurgique, le centième de millimètre est devenu une unité de mesure fort courante, les outils en

acier ne gardent pas, pour certaines matières, leur coupe parfaite.

Le caoutchouc, l'ébonite, de composition où il entre du soufre en plus, la fibre, certains bronzes, etc., sont travaillés couramment aujourd'hui par le diamant industriel.

Une chose est à regretter : c'est que les emplois de celui-ci sont trop restreints encore, comparativement aux avantages multiples qu'il comporte.

Ici, nous avons à lutter contre la routine, aussi bien du côté patronal que du côté ouvrier.

Les chefs d'entreprises reculent devant les frais d'acquisition ; les ouvriers rebutent les patrons par le maniement brutal des outils, ce qui produit des pertes séches et décourage les meilleures intentions.

Qu'on sache, une fois pour toutes, que le diamant, quoique étant la matière la plus dure qui existe, ne supporte pas le choc.

Les marchands d'outils tout montés feraient bien de faire imprimer des avis, à afficher devant tout tourneur-rectificateur, de ne pas heurter l'outil, la coupe pouvant alors durer un temps indéfini.

Pour tourner des porte-plumes réservoirs, par exemple, l'acier rapide n'aura plus de tranchant après 25 à 30 passages. Avec le diamant, l'on peut aller jusqu'à 200.000 pièces, et un rendement quatre fois supérieur.

Suivant le travail à exécuter, le diamant est taillé dans la forme, selon des calibres et des degrés d'inclinaison, etc.

Ce travail, pour le diamantaire, est très ingrat. Le tranchant s'ébranche très facilement à la dernière minute, et il est difficile d'arriver à faire une coupe parfaite ; ce travail n'est pas faisable à l'entreprise, et les maisons qui se sont spécialisées dans ce genre ont dû cesser, à cause des aléas multiples, surtout depuis que la crise industrielle mondiale a restreint encore les débouchés.

Un diamantaire, pour faire ce genre de travail, qui sort tout à fait de l'ordinaire, est forcément, s'il veut arriver à une certaine production, de travailler sur plusieurs plateaux. A Paris, à cause de la pénurie de places, il n'est guère facile d'entreprendre cette sorte de travail ; il me semble que le Jura serait tout indiqué pour cela.

Des chutes d'eau à volonté, de la place, une main-d'œuvre facile à recruter, un apprentissage plus court que pour la taille du brillant, tout ceci peut donner au Jura une importance qui n'est peut-être pas à dédaigner.

Les quelques isolés qui, à Paris, ont essayé de se spécialiser dans cette fabrication, ont dû cesser, devant le maigre rendement pécuniaire.

Le problème des succédanés a dû fatiguer tenter les chimistes d'outre-Rhin.

Il y a deux ans, un journal technique donna un compte-rendu des travaux du chimiste Lohman.

Le journal français *Sciences et Voyages* vient de reprendre cet article dernièrement.

Les Allemands ont appelé leur *ersatz* : *Volomiet*. Si le diamant a une dureté de 10 par exemple, le *Volomiet* fait 9,8 au Mohs.

C'est une combinaison de carbone, de tungstène et de *Volomiet*.

Si l'avenir des marchands de pierres est fortement menacé par cela, je l'ignore, mais tant que l'on n'arrivera pas à fabriquer la même dureté, le problème du diamant synthétique ne pourra pas troubler les négociants en diamants industriels.

(A suivre).

J. HILLESUM.

AVIS

La Maison ASSCHER demande pour son atelier de Versailles, une **dizaine de bons ouvriers** pour faire du châton et du petit brillant.

Situation Financière DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS OUVRIERS DIAMANTAIRES FRANÇAIS

du 25 février au 26 septembre 1922

RECETTES

En caisse au 25 février	1.284 15
Cotisations perçues :	
St-Claude. — D'octobre 1921 à fin mars 1922	2.987 "
Paris. — D'octobre 1921 à fin Mars 1922	983 40
Taninges. — De décembre 1921 à fin février 1922	20 70
Thoiry. — De novembre 1921 à fin juillet 1922	276 30
Nemours. — De décembre 1921 à fin février 1922	67 80
Felletin. — De février à fin août 1922	85 "
Divonne. — De janvier 1921 à fin mars 1922	98 80
Gex. — De décembre 1921 à fin mars 1922	64 "
Vente de vieux papier	12 "
Total des Recettes	5.879 15

DÉPENSES

Erreur retrouvée par contrôle au profit de St-Claude	0 20
Frais de contrôle (février)	50 "
Frais de Congrès de Lyon	125 10
Fournitures diverses	39 60
Facture imprimerie	94 "
Frais de correspondance	57 45
Tournées dans les centres	210 95
Salaire du Permanent	2.000 "
Placé à <i>La Fraternelle</i>	3.000 "
Frais pour statuts (remboursé à l'A. U. D.)	120 "
Versement provision au compte-courant postal	100 "
Nettoyage du Bureau	3 50
Total des Dépenses	5.800 80

BALANCE

Total des Recettes	5.879 15
Total des Dépenses	5.800 80
Reste en Caisse	78 35

Avoir de l'U. N. S. O. D. F.

Placé en compte-courant à <i>La Fraternelle</i>	34.968 80
En caisse	78 35
Total de l'avoir	Fr. 35.047 15

Le décompte de l'intérêt de l'argent placé n'est pas fait pour la période du 1^{er} janvier au 26 septembre et, de ce fait, ne figure pas dans la situation ci-dessus.

Au 25 février 1922, l'avoir de l'Union était de 33.252 fr. 95.

Le Secrétaire-comptable,
E. PONARD.

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de contrôle, réunie le 26 septembre 1922, déclare avoir contrôlé la Caisse, les livres et pièces justificatives du Secrétaire-trésorier et les avoir trouvés en règle.

La Commission invite les trésoriers des syndicats à remplir bien régulièrement les bordereaux qui leur sont adressés pour faciliter la tâche du trésorier et du contrôle.

Les Contrôleurs :

Alix MONNIER, Clovis DALLOZ-FURET,
Georges GROSFILLEZ,
du Syndicat de Gex.

**

On peut se rendre compte par la situation ci-dessus, que bon nombre de syndicats sont en retard de plusieurs mois de cotisations.

Notons en passant que depuis, nous avons reçu les cotisations de Felletin pour septembre et celles de St-Claude pour avril, mai et juin.

Nous insistons donc vivement auprès des Secrétaire et Trésoriers des Syndicats pour qu'il se mettent à jour au plus tôt.

Adresser les cotisations par chèque postal à PONARD, diamantaire, St-Claude, Compte n° 8147, Dijon.

La DE BEERS augmente son capital

Dès que cette nouvelle, annoncée subitement le 27 octobre, fut connue, elle provoqua un certain émoi dans les milieux financiers et le cours de l'action ordinaire recula de 846 à 799.

Voici les détails que donne, à ce sujet, l'*Information* du 29 courant :

L'enquête que nous avons menée auprès du secrétariat de la *De Beers* à Londres, a établi que le secrétaire ignorait lui-même les raisons de cette augmentation de capital et qu'il a simplement reçu pour instructions de faire insérer dans la presse anglaise l'annonce qui a paru dernièrement.

C'est le président de la *De Beers Cy* qui fera connaître la ou les raisons qui ont provoqué la décision du Conseil d'administration et il en donnera très vraisemblablement la primeur aux actionnaires de la Compagnie à l'assemblée du 29 décembre prochain. Il est extrêmement probable que ce ne sera qu'après que cette assemblée aura été tenue que Londres et Paris seront alors officiellement renseignés.

Quoi qu'il en soit, voici le texte intégral de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire :

1^o A l'article 40, suppression des mots suivants : « et stipulant de plus que, sauf pour l'acquisition de nouvelles propriétés, il n'y aura pas d'augmentation de capital... »

2^o A l'article 117, sous-paragraphe 3, ajouter à la fin de ce sous-paragraphe les mots suivants : « Stipulant cependant que, sauf pour l'acquisition de nouvelles propriétés, il n'y aura pas une telle augmentation de capital... »

3^o Que le capital de la Compagnie sera porté de 4.750.000 livres sterling par la création et l'émission de 100.000 nouvelles actions différées de 2 liv. st. 10 chacune, prenant rang pour dividendes et tous autres

droits *pari passu* avec les actions différées existantes et que le Conseil sera autorisé à en disposer pour tous buts qu'il croit désirables.

Naturellement, la presse anglaise se livre à de nombreux commentaires. Le *Financial Times* écrit : « Le marché de Londres, aussi bien que les actionnaires, ont été surpris par l'augmentation proposée du capital. Cette mesure imprévue semble avoir accentué les ventes françaises se rattachant à la réponse des primes qui avait lieu à Paris, et à un moment l'action fut offerte à 12 1/2. Toutefois, en clôture, elle avait repris à 12 3/4 ne perdant qu'un quart pour la journée. Chose assez curieuse — car leur situation sera plutôt améliorée par la création du nouveau capital — les actions de préférence furent d'abord offertes à 12 livres. Cependant, en clôture, elles remontaient à 12 3/16, prix inférieur seulement de 1/16 à celui de la veille.

On entendait émettre diverses suppositions concernant la raison de cette augmentation. Les jobbers étaient convaincus que la mesure serait avantageuse pour la Compagnie, et ils firent remarquer que les nouvelles actions ne seraient pas créées et encore moins émises avant le 29 décembre. La théorie favorite était que l'acquisition de nouvelles propriétés ou participation est envisagée, mais 100.000 nouvelles actions mêmes émi-

ses à 10 livres chacune, seraient loin d'être suffisantes pour acheter, par exemple, la *New Jagersfontein*, comme le suggérait sans réflexion un enthousiaste. Il se peut qu'il ne soit envisagé aucune émission immédiate de la totalité des nouvelles actions, mais que les administrateurs désirent mettre les finances de la Compagnie sur un pied solide pour profiter des occasions favorables quelconques qui se présentent maintenant que la crise prolongée du commerce diamantaire paraît être terminée. A la fin de l'année, les arriérés d'intérêts pour les actions de *Beers* préférence s'élèveront à 1.200.000 livres ; c'est une somme substantielle même pour une Compagnie qui réalise d'immenses bénéfices dans des temps favorables. »

Du *Financial News* : « Les valeurs diamantifères restèrent lourdes et l'intention de la *De Beers* d'émettre 100.000 actions deferred supplémentaires souleva quantité de commentaires. D'après le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale extraordinaire convoquée dans ce but, il est évident que le capital additionnel est demandé pour l'acquisition de nouvelles propriétés ; les conjectures sont abondantes en ce qui touche la ou les propriétés que les administrateurs ont en vue. »

Du *Daily Express* : Aucune indication offi-

cielle n'est donnée disant pourquoi la Compagnie a besoin d'un capital additionnel ou à quelles conditions l'émission sera faite. Dans les milieux boursiers on croit que la Compagnie envisage d'acquérir de nouvelles propriétés.

Les *Daily News* : La nouvelle a surpris le marché et certains articles des statuts devront être modifiés pour permettre l'augmentation de capital, car à présent la Compagnie ne peut pas émettre de nouveau capital, excepté pour l'acquisition de nouvelles propriétés.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 21 au 27 août	9.577	400	
DU 29 août au 3 septembre	9.617	300	
DU 4 au 10 septembre	9.538	280	
DU 11 au 17 septembre	9.589	250	

	AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
DU 11 au 17 septembre	4.262	2.858	
DU 18 au 24 septembre	4.382	2.781	
DU 25 sept. au 1 ^{er} octobre	4.549	2.597	
DU 2 au 8 octobre	4.689	2.481	
DU 9 au 15 octobre	4.809	2.332	

BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE - HORLOGERIE

CHRONIQUE FÉDÉRALE

Souscription pour les Grèves du Havre

Syndicat des Lapidaires en pierres fausses, St-Claude	100 "
Les Lapidaires de la Maison Grand-clément, St-Claude	48 50
Les lapidaires de la Maison Emile Dalloz	63 "
Total	211 50

Toutes ces sommes ont été envoyées directement à la C. G. T.

AVOIR FÉDÉRAL au 30 Septembre 1922

En dépôt à vue au M. D. G.	2.500 "
Compte chèque postal	817 45
En caisse à ce jour	125 15
Total	3.442 60

A déduire :

Réçu pour timbres du Peuple	281 "
Dû à la C.G.T. 550 timbres	27 50
Total	308 50 308 50

AVOIR fédéral net

Plus 13 cartes et 530 timbres.

Le Trésorier, F. BRACHET.

Vu, le 21 octobre 1922.

La Commission de contrôle :

P. DEFOUGÈRES, M. DEPLACE, M. SANIEL,
B. FONTENAU.

Fédération Nationale Ouvrière de la Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie

Conseil Fédéral du 21 Octobre 1922

La séance est ouverte à 15 heures 30.
Présents : Defougères, Saniel, Brachet, Deplace, Fontenau, Trivery.

Excusés : Tochon-Verdollet. Délégué à l'ordre : Brachet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Correspondance. — Lecture est faite de la correspondance et de la suite qui y fut donnée.

Fusion. — Defougères donne l'avis du permanent de l'A. U. D. à ce sujet. Le Conseil décide de laisser en suspend cette question jusqu'à ce que de nouvelles propositions se fassent jour.

Compte-rendu financier. — Le trésorier donne l'état des finances, accompagné du compte adressé par Calveyrach. Le Conseil fédéral réuni en Commission de contrôle en examine successivement les comptes (recettes et dépenses, timbres fédéraux, cartes, timbres du Peuple, etc.) et fixe l'avoir fédéral au 30 septembre 1922. Publication en sera faite au Bulletin.

Frais du local. — Le Secrétaire informe le Conseil de la demande du tenancier du local. La question est renvoyée à la prochaine réunion, pour informations.

Compte-rendu du C. C. N. des 13 et 14 octobre 1922. — Le Secrétaire Fédéral fait un exposé des travaux du C. C. N., auquel il

a participé. Ayant fait partie de la Commission chargée d'examiner la situation du Peuple et de rechercher ses conditions de vie régulières, il s'étend longuement sur cette question.

Il indique qu'il a cru bon, en connaissance de cause, de répondre à l'appel fait par le Bureau Confédéral et de consentir, au nom de la Fédération de la B.O.H., un prêt de 500 francs, à l'effet de redresser une situation financière passagèrement difficile. Après examen et discussion, le C. F. approuve. Les fonds seront adressés au plus tôt.

Statuts confédéraux. — Defougères est chargé d'un premier examen des modifications proposées aux statuts de la C. G. T. ; ceux-ci devant être discutés au prochain Congrès Confédéral, qui aura lieu à Paris dans la dernière semaine de janvier 1923.

Un échange de vues sur la situation générale, est fait entre les membres du C. F. qui examinent l'état actuel de l'esprit ouvrier en qui se manifeste un désir d'unité, mais qui ignore par trop les possibilités réelles et sincères de réalisation de ce désir.

La séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire Fédéral.

COURS DE VENTE DES MÉTAUX (mi-Octobre)

Or fin	le kilog	8.700 fr.
Or 18 carats	—	6.825 "
Platine déchets purs	—	45.000 "
Argent 1 ^{er} titre	—	274 "

COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL

des 13 et 14 Octobre 1922

Je voudrais donner ici, la physionomie de ce Comité qui fut inspiré dans l'ensemble de ses décisions, par les soucis actuels du monde ouvrier. C'est bien le reflet de cet état d'esprit très marqué, tant chez les militants de la C. G. T. que chez les délégués de province, qui a provoqué les solutions d'attente, en attendant le Congrès Confédéral de janvier prochain, seul qualifié pour donner les directives finales au mouvement ouvrier.

Voici l'essentiel des travaux et des décisions prises :

Vote d'un ordre du jour de sympathie, à ceux qui luttent sous toutes les formes pour la cause ouvrière.

Nomination de la Commission du Peuple, dont je fis partie.

Règlement du conflit des tabacs.

Action Nationale. — Jouhaux nous montre l'effort de solidarité accompli par la C. G. T., pour les grèves du Nord et des Bouches-du-Rhône, qui ont réussi. La grève du Havre a échoué. La C. G. T. n'a pas de part dans cet échec, elle a fait largement son devoir. Près de deux millions ont été versés dans les différents appels. Actuellement il y a nécessité de soutenir les inscrits maritimes.

Action Internationale. — Il nous expose la convocation par la Fédération Internationale Syndicale d'Amsterdam du Congrès Mondial pour la Paix, et l'effort que les organisations françaises auront à faire, pour rivaliser avec celui des centrales syndicales étrangères. Il y aura des timbres pour la paix à 0 fr. 50 et 1 franc.

L'Allemagne en a demandé 8 millions, la Belgique 1 million, la Pologne 800 mille, La Suisse 200 mille. La C. G. T. en a demandé 200 mille seulement.

Dumoulin propose un ordre du jour où les membres du C. C. N. s'engagent à solliciter l'adhésion de leur organisation au Congrès Mondial. Adopté.

Deuxième question à l'ordre du jour. — **Défense des 8 heures.** — (Raison qui a motivé la réunion du C. C. N., pour que les délégués connaissent l'attitude des inscrits, des cheminots et des mineurs). — La Fédération des cheminots a engagé des pourparlers. Les mineurs ont été saisis d'une demande des dissidents. Des ententes locales ont été conclues. L'Union de la Meurthe-et-Moselle présente une proposition se terminant ainsi : « En conséquence, le C. C. N. donne mandat au B. C. et à la C. A. d'engager des pourparlers avec la C. G. T. U., en vue d'une action commune pour la défense des 8 heures.

Dumoulin s'élève contre le front unique : « Duperie pour la classe ouvrière, dit-il, de placer sur le même plan toutes les organisations. C'est reconnaître que les diviseurs ont bien fait de faire la scission. Cela veut dire que le mouvement syndical n'appartiendra à personne et sera exploité par tous. Lorsqu'une lutte sera terminée par une victoire, les dissidents la réclameront pour eux : lorsqu'il y aura défaite ils nous imputeront les responsabilités. Au front unique rétréci à l'unité dans l'action, nous opposons simplement l'unité organique et totale dans la C. G. T.

Impossible, le front unique, avec ceux qui sabotent les assurances sociales, et qui considèrent les huit heures comme un cadeau. Entre eux et nous le fossé est profond. Je ne

me plains pas qu'on veuille le combler, mais je veux que ce soit avec toutes les garanties de solidité pour le mouvement ouvrier».

Marchand cite le mot d'un libertaire de la C. G. T. U. : « Avant de faire l'unité totale faisons-la d'abord chez nous ».

Jouhaux répond à Humbert, de la Meurthe-et-Moselle, un des auteurs de la proposition : « Humbert, citant les cheminots par exemple, c'est donc que l'on sent la nécessité de rassembler les efforts. Mais encore une fois, où se fera l'unité ? Dans quelle C. G. T. ? »

Humbert : « Par la fusion des deux ».

Jouhaux : « Fusion entre les chefs et opposition entre les Fédérations, les Unions. Impossible. Oui, on ne peut pas vivre sur les ressentiments. Il faudra que les personnalités disparaissent, cela uni latéralement. Honnêtement, après le passé elles ne peuvent se rencontrer.

Notre propagande n'a pas exclu ou rejeté de nos organisations, ceux qui y ont leur place. Volontairement l'on est parti. Aujourd'hui, ceux qui restent impuissants viennent la main tendue nous dire : reconciliations-nous ! L'unité avec tous les travailleurs oui. Avec ceux-là jamais ! »

Une Commission est désignée, chargée d'établir un texte sur l'unité.

Chachuat, des Inscrits maritimes, motive l'absence de Rivelli, leur délégué au C. C. N.

Dumoulin lui demande ce que peut faire la C. G. T. pour les marins. Chachuat : « Les marins ne demandent rien pour eux. Cependant, ils vous signalent les dockers, qui sont susceptibles de leur donner une aide directe. Faites quelque chose pour eux.

Bartuel expose la situation des mineurs : « Nous ignorons ce que ferons les parlementaires ; s'ils portent atteinte aux huit heures, c'est la grève générale qu'ils auront eux-mêmes décidée.

En conclusion de cette discussion sur les 8 heures, le C. C. N. vote une somme de 25.000 francs à prendre sur la caisse de défense, pour les dockers. Il fait appel aux organisations, pour que cette somme qui ouvre la souscription, pour l'action de défense, soit suivie de versements nombreux, importants et immédiats.

Une Commission établira un texte sur l'action pour les 8 heures, et y joindra les assurances sociales.

Voici l'essentiel de cette résolution : Le C. C. N. constate l'action précise de toutes les forces de régression sociale contre les 8 heures. Les modifications à la loi ne sauveront en rien atténuer le malaise économique. Seules les solutions préconisées par la C. G. T. (organisation technique et économique de la production) peuvent faire face à la situation laissée par la guerre. Il affirme sa solidarité morale avec les inscrits, qui luttent pour tous, et dont le succès ou l'échec peut avoir des conséquences nationales.

Il considère que les organisations ne peuvent se désintéresser du projet des assurances sociales, déposé au Parlement. La propagande utile doit être poursuivie.

Sur l'unité. — Le C. C. N. affirme une fois de plus sa volonté d'unité. Il déclare que la C. G. T., guidée par la Charte d'Amiens, reste ouverte à tous les travailleurs, sans distinction d'opinion. La seule condition exigée est de respecter les statuts et décisions des Congrès. Sans elle pas d'unité ouvrière possible.

Le prochain Congrès Confédéral aura lieu à Paris, fin janvier prochain. Les rapports complets sur les questions, seront envoyés un

mois à l'avance. Trois questions en plus de celles relatives à l'organisme confédéral (statuts, cotisations, statut d'U. D., administration C. G. T.) viendront devant le Congrès. Ce sont :

1^o La situation ouvrière devant la réaction économique (Défense des 8 heures) ;

2^o Les Assurances sociales ;

3^o La réorganisation économique et le contrôle ouvrier.

Des Commissions spéciales seront constituées pour chaque question à l'ordre du jour, dès l'ouverture du Congrès.

Le rapport de la sous-commission administrative, concernant la fixation du relèvement des bases non imposées par l'impôt sur les salaires, sera adressé pour avis aux U. D.

Pour le *Peuple*, la Commission nommée indique ses besoins : 92.000 francs pour courant ou fin octobre, 220.000 minimum, pour aller jusqu'au Congrès, qui a seul le droit de décision à son égard. Un premier appel aux Fédérations et Unions Départementales, a donné 22.000 fr. Un prêt consenti par les mêmes, sur appel de Jouhaux donne : Fédérations 32.000 fr. ; Unions 13.900 fr. Ce qui, au total, permettra de couvrir les échéances du mois. Dans ces conditions le C. C. N. accepte par 72 voix contre 6 et 7 abstentions qu'un emprunt de 500.000 fr. soit lancé.

La C. A. aura le droit de solutionner les difficultés, jusqu'au prochain Congrès.

Comme délégué de la Fédération de la Bijouterie-Orfèvrerie-Horlogerie, à l'appel des organisations, j'ai consenti, à titre de prêt à la C. G. T. un versement d'une somme de 500 fr. par notre Fédération.

Le Délégué, TRIVERY.

ÉTAT DU TRAVAIL

(Septembre-Octobre)

Rien de nouveau. Travail par a-coups dans tous les centres. Marseille, particulièrement touché, ne se relève pas de la crise. Valence reste endormi. Lyon voit se calmer le travail dans la belle joaillerie. La chaîne seule a un courant assuré. Paris, où nous avons vu des camarades, reste touché dans la presque totalité des parties. On nous a même cité des maisons ayant fermé provisoirement leurs ateliers.

Dans l'horlogerie, il semblerait que l'on assiste à un réveil de la demande. La Suisse notamment indique une élévation de sa production assez marquée. Mais ce ne sont là que des indices... Et dire que nous sommes en pleine saison !

Imprimerie de la Maison du Peuple

12, Rue de la Poyat, ST-CLAUDE (Jura)

Spécialité d'Imprimés commerciaux
et Administratifs

Tous genres d'Imprimés pour les Syndicats



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude